

DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE
AVIS DE CONSULTATION NATIONALE PAR VOIE D’AFFICHAGE
N° 126/AT/DAL/2018 2018 (relance)

Algérie Télécom informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation nationale N° 123/AT/DAL/2018 portant sur LA SELECTION D'UNE BOITE EVENEMENTIELLE POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAUX; a été déclarée infructueuse.

De ce fait, cette consultation est relancée sous le numéro 126/AT/DAL/2018 (relance) pour :
LA SELECTION D'UNE BOITE EVENEMENTIELLE POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAUX.

Les représentants des sociétés intéressés peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **muni d'une demande établie sur papier entête, accompagné du cachet de l'entreprise** à l'adresse ci-après:

ALGERIE TELECOM – DIRECTION GENERALE
DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE
DEPARTEMENT ELABORATION DES CAHIERS DES CHARGES ET CONTRATS
SERVICE GESTION DES CONSULTATIONS BLOC « E »
RN N°05 CINQ MAISONS, MOHAMMADIA, ALGER



Les offres doivent être composées :

1 - D'une offre technique : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre technique** ».

2 - D'une offre financière : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre financière** ».

Les deux (02) offres technique et financière, accompagnées des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE ET N° 126/AT/DAL/ 2018
LA SELECTION D'UNE BOITE EVENEMENTIELLE POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAUX
« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »

- La durée accordée pour la préparation des offres est de **Deux (02) jours** à partir de du **04/12/2018**.
- La date et heure limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres le **05/12/2018 de 08h00 à 14h00**. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
- Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.
- Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

